

Département  
du  
Pas-de-Calais

Arrondissement  
d'Arras

Canton  
de Dainville

Séance  
Du  
29 juin 2020

N° 20200629F1C

**OBJET**

Tarifs  
A.P.  
Activités  
Périscolaires

COMMUNE DE SAINTE-CATHERINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni EN MAIRIE ANNEXE au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain VAN GHELDER, en suite de convocation en date du 18 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

**ETAIENT PRESENTS**

Mesdames et Messieurs Alain VAN GHELDER, Laurent CARON, Carole ROUX, Sylvie GOZET, Éric LEMOINE, Marie-Hélène MOREL, Daniel BRACHET, Claude FAUQUEMBERGUE, Muriel MESSEANNE, Patricia VAAST, Joël WOZNIAK, Nadine HERY, Betty LAURENT, Marie-Hélène BASTIEN, Josiane DUFRESNE, Antoine LEGRAND, William LEMAIRE, Olivier LONCHAMP, René VANDERBERGHE, Valérie ZAPLATA, Jean-Michel CAMPAGNE, Bincymol DARRE, Thierry DEMAUBUS, Céline ZUBORA.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS**

Philippe FANIEN qui donne procuration à Carole ROUX, Dominique DETOEUF qui donne procuration à William LEMAIRE, Edith LAFLUTTE qui donne procuration à Marie-Hélène MOREL.

Madame Carole ROUX est élue secrétaire.

Sur proposition du Bureau Municipal et de la commission des finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la rentrée scolaire 2020 :

- De fixer les tarifs au quotient familial par période (selon le nombre de semaines) de la façon suivante sachant que les inscriptions se feront par jour sur la totalité de la période impérativement.

Tarif 1 = QF de 0 à 720	1,40 € LA GARDE
Tarif 2 = QF 721 à 1100	1,50 € LA GARDE
Tarif 3 = QF 1101 à 1500	1,60 € LA GARDE
Tarif 4 = QF 1501 à 1800	1,70 € LA GARDE
Tarif 5 = QF plus de 1800 ou sans justificatif	1,80 € LA GARDE
Tarif 6 = extérieurs	2,80 € LA GARDE

- A chaque période (en semaines), le nombre de semaines sera multiplié par le coût ci-dessus et un prorata de présence sera fait pour la classe découverte des CM2 ou les sorties.
- Dans le cadre de l'action sociale, les enfants d'agents communaux profiteront de la gratuité lorsque l'agent travaille
- D'encaisser l'ensemble des participations sur la régie municipale

Rendu exécutoire  
compte tenu de  
la publication le  
et de l'envoi en  
Préfecture le

8/7/2020  
8/7/2020

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS  
Direction de la citoyenneté  
et de la légalité

- 8 JUIL. 2020

ARRIVÉE

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus.  
Pour expédition conforme

Alain VAN GHELDER,  
Maire de Sainte-Catherine.